

CREATION JURIDIQUE et GESTION COMPTABLE DE SON CABINET

INTERVENANT(S)

Michèle LELIEVRE consultante d'entreprise, sophrologue

Alain CHEVALIER – BEAUMEL sophrologue, consultant d'entreprise

DUREE ET HORAIRES DE LA FORMATION

1 jour (de 8h30 à 12h30 – 14h à 18h), soit 8 heures

PUBLIC VISE

Personnes intéressées pour créer leur Cabinet de professionnel en sophrologie

PRE REQUIS

Sophrologues ayant validé la formation professionnelle au métier de sophrologue.

OBJECTIFS

Permettre aux sophrologues de s'informer sur les démarches administratives à effectuer pour créer leur cabinet et en suivre l'activité économique à travers la comptabilité.

COMPETENCES VISEES

Apprendre aux futurs sophrologues les caractéristiques de l'activité d'un Cabinet sur les plans juridique et comptable.

PROGRAMME

L'installation

- Les différents régimes : statut libéral ou statut d'auto-entrepreneur
- Les services à contacter pour l'enregistrement de sa société et l'obtention de son N° de SIRET
- L'inscription au régime d'assurance maladie des professions indépendantes
- Le prélèvement des impôts
- La déclaration mensuelle du chiffre d'affaires et le paiement des cotisations sociales

ECOLE DE SOPHROLOGIE DU NORD-EST

ecolesophro51@gmail.com

www.esne51.info

- Les éventuelles aides financières à la création d'Entreprise (ACCRE, ARCE, ARE..)
- La validation des trimestres de retraite en fonction du chiffre d'affaires réalisé
- L'adhésion à un contrat d'assurance Responsabilité civile professionnelle
- La cotisation foncière
- La création de son compte bancaire professionnel
- Les droits à la formation professionnelle

La gestion comptable du Cabinet

- Qu'est-ce qu'un bilan et un compte de résultat
- La notion d'amortissement
- Le business plan

Exercices :

- Reconstitution d'un bilan
- Correction

MOYENS PEDAGOGIQUES

Power point
Exposés
Cas pratique
Supports écrits envoyés par mail

MODALITES EVALUATION

Evaluation écrite QCM
Mutualisation des acquis du séminaire
Evaluation du séminaire GOOGLE Form